



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

Direction générale de l'enseignement scolaire

Mission éducation artistique et culturelle

Affaire suivie par :

Sarah AKACHA

Tél : 01 55 55 95 15

Mél : [sarah.akacha@education.gouv.fr](mailto:sarah.akacha@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

**MINISTÈRE DE LA CULTURE**

Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la  
démocratie culturelle

Sous-direction de la participation à la vie culturelle

Affaire suivie par :

Aurélia VESPERINI

Tél : 01 40 15 76 78

Mél : [aurelia.vesperini@culture.gouv.fr](mailto:aurelia.vesperini@culture.gouv.fr)

182 rue Saint-Honoré  
75001 Paris

Paris, le 7/03/2025

La ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La ministre de la Culture

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de région académique  
Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie  
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles  
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des affaires culturelles

s/c de Mesdames les préfètes et messieurs les préfets de région

Madame la vice –rectrice et messieurs les vice-recteurs ; les directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) ; les déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) ; les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ; les conseillères et conseillers action culturelle et territoriale auprès des directrices et directeurs régionaux des affaires culturelles et directrices et directeurs des affaires culturelles.

**Objet** : Lancement de la 10<sup>ème</sup> édition de Création en cours

Initié en 2016-2017 dans la dynamique des Assises de la jeune création, *Création en cours* est un programme national piloté par l'établissement public de coopération culturelle les Ateliers Médicis, avec le soutien du ministère de la Culture et en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

PJ : Cahier des charges de Création en cours

Le programme articule trois enjeux :

- le soutien à la création et à l'insertion professionnelle de jeunes artistes, issus principalement de l'Enseignement Supérieur Culture ;
- la transmission de l'acte créatif auprès des élèves, en lien avec le projet de l'artiste, dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturelle ;
- la présence artistique dans les territoires prioritaires (territoires ruraux, quartiers de la politique de la ville et territoires d'Outre-mer).

Pour les jeunes artistes, *Création en cours* offre l'opportunité de développer un projet de création et de recherche et de le mettre en partage avec des élèves de CM1 et CM2 au sein d'une école, durant au moins 20 jours, ce qui constitue une expérience professionnelle dans les champs de la création et de la transmission. L'accompagnement de leur projet par les Ateliers Médicis et par les directions régionales des affaires culturelles et directions des affaires culturelles contribue également à leur professionnalisation.

Pour les élèves, *Création en cours* est un projet d'éducation à l'art et par l'art. Cette présence artistique au sein de l'école sur un temps long permet aux équipes pédagogiques de construire un projet ambitieux articulant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- une rencontre artistique de qualité
- une pratique individuelle ou collective
- l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture.

Le programme *Création en cours* participe pleinement à l'engagement présidentiel de permettre à 100% des élèves d'avoir accès à une éducation artistique et culturelle de qualité.

Pour cette dixième édition du programme national *Création en cours*, ce sont **111 projets** portés par de jeunes artistes issus de tous les champs artistiques et toutes les esthétiques qui seront soutenus. Ce projet contient d'une part un temps de recherche, d'expérimentation, de création de plusieurs mois et d'autre part, un temps de transmission (d'une durée de 20 jours minimum consécutifs ou non) entre janvier et juin 2026 auprès des élèves de CM1 et CM2, **scolarisés dans les territoires prioritaires pour le développement d'offres culturelles, en particulier dans les territoires ruraux, les quartiers de la politique de la ville et en Outre-mer.**

Le cahier des charges ci-joint est à adresser aux écoles. Elles pourront faire part de leur motivation en répondant à un appel à manifestation d'intérêt à partir de la plateforme ADAGE (application dédiée à la généralisation de l'EAC), accessible pour tous les personnels de l'éducation nationale à partir de leur intranet.

Le choix définitif des écoles répondant aux critères d'éligibilité, sur des territoires choisis en concertation, avec les DRAC ou DAC, est effectué par les DAAC, lesquels en assurent le pilotage académique, en prenant appui, sur les avis des DASEN et IEN (fiche identification école)

**L'appel à manifestation d'intérêt ouvrira entre le 25 mars et le 9 mai 2025. Les écoles seront invitées à candidater à partir de la plateforme ADAGE en indiquant l'adresse mail du conseiller pédagogique. La liste des écoles sélectionnées sera transmise par les DAAC avant le 6 juin 2025 à la DGESCO, qui en informera les Ateliers Médicis.**

**Les écoles sélectionnées en seront informées à la fin du mois de septembre. Elles devront dès lors actualiser leur projet sur ADAGE.**

Par ailleurs, après appariement des artistes et des écoles, les DRAC ou DAC, en lien avec les Ateliers Médicis, pourront accompagner les artistes sélectionnés en :

- identifiant sur les territoires les structures culturelles pouvant accompagner la professionnalisation des jeunes artistes, tant dans leurs projets de création que dans leurs projets de transmission auprès des scolaires ;
- favorisant la mise en relation avec les collectivités territoriales pouvant être partenaires du projet ;
- aidant les artistes à constituer un réseau de professionnels ;
- informant les artistes sur les différents dispositifs d'aide existants.

Nous savons pouvoir compter sur votre implication pour assurer la réussite de cette dixième édition de *Création en cours*.

Pour les ministres et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire



Caroline PASCAL

Le délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle



Noël CORBIN